

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 26 Octobre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : COLIN Alain (Pouvoir à DONGUY Roger), DANJEAN Catherine, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothée, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD N°12 : ETUDE DES OFFRES SUITE A LA REUNION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir, pour la mission de maîtrise d'œuvre complète et mission topographique, la proposition d'honoraires du Cabinet ABCD Ingénierie – 01560 SAINT TRIVIER DE COURTES – d'un montant forfaitaire de 11 335.00 € HT soit 13 602.00 € TTC.
- autorise M. le Maire à valider ladite offre, et passer la commande.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – LOT 7 PLATRERIE / PEINTURE – ENTREPRISE BUCHAILLARD (Plus-value d'un montant de 6596.94 € HT)

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise BUCHAILLARD – 71500 BRANGES d'un montant de 6596.94 € HT soit 7916.32 € TTC.

ALLOCATION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU TRESORIER MUNICIPAL DE CUISERY (NOUVELLE DELIBERATION SUITE A CHANGEMENT DE TRESORIER MUNICIPAL A COMPTER DU 20.11.2017)

- a décidé, à l'unanimité, d'attribuer pour la durée du mandat du conseil Municipal, à M. Damien PERRET, Receveur Municipal, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE :

➤ DOCUMENT DE PRESENTATION DE LA FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) ET ENJEUX

- a pris connaissance du document de présentation et s'inquiète fortement des conséquences de la mise en place de la FPU au sein de la Communauté de Communes Terres de Bresse (incidences négatives à terme sur les ressources de la commune et sur les impôts des entreprises locales).

➤ TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE : DELIBERATION

- a décidé, par 14 voix et 1 abstention de ne pas donner son accord pour le transfert de la compétence « Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » à la Communauté de Communes Terres de Bresse.
- a décidé par 14 voix et 1 abstention de ne pas approuver les modifications des statuts de la Communauté de Communes Terres de Bresse correspondantes.

ADMISSION EN NON-VALEUR SUITE A POURSUITES INFRUCTUEUSES OU PERSONNES NON SOLVABLES (5 personnes de 2012 à 2013 pour un montant total de 711.31 €)

- a décidé, à l'unanimité, de l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement s'avère impossible pour un montant total de 711.31 €.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- le conseil municipal a noté depuis plusieurs mois une recrudescence sur la commune des travaux et constructions réalisés sans autorisation d'urbanisme ; Des courriers et des mises en demeure sont adressés aux personnes concernées, et à terme des procédures seront engagées à l'encontre de ces personnes.
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme LEDAY Mélanie pour le remplacement d'une porte de garage par une porte-fenêtre sur sa propriété située « 7, Impasse des Dourys ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. CLERC Anthony pour la pose de trois fenêtres de toit côté Nord sur sa propriété située « 832, Route de Sermoyer ».
- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me RUDLOFF – Notaire - pour la propriété de M. OBERMEYER Paul située « 160, Impasse des Guillemots ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la dissolution du SIVOS de Cuisery.
- de l'avis de la Fédération ADMR 71 sur le bâtiment de l'ancien EHPAD
- du projet de spectacle de Noël + jeux collectifs pour l'école de Romenay
- de la demande de dérogation en cours auprès du Département de S. et L. – DRI – afin de débiter les travaux d'aménagement du giratoire sur la RD n°12 avant l'attribution d'une subvention en 2018

- de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence concernant la rénovation de l'immeuble Chevauchet et de la mise en ligne des pièces de la consultation
- de l'annonce publiée pour le recrutement d'une ATSEM (titulaire obligatoirement du concours d'ATSEM)
- du courrier du sénateur Jean-Paul EMORINE relatif à la suppression de la dotation d'action parlementaire (plus communément appelée « Réserve parlementaire »)
- de la candidature des professionnels de santé de la Maison de santé de Romenay pour un projet de télémédecine
- du projet de modification du nombre d'heures d'ouverture de la déchetterie de Cuisery (augmentation).

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

